



# Commune de Genolier

## Conseil communal

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2018

=====

**Le Président Nicolas Bolay**, ouvre la séance à 20 h 04.

Il salue la présence de Mme la Syndique, des membres de la Municipalité, des membres du Conseil communal, et déclare ouverte cette séance du Conseil communal de Genolier.

Au début de la séance, M. Bolay revient sur l'ordre du jour, points 11, 12, 13, 14 et précise que les élections sont bien pour les années 2018-2019.

#### 1. **Appel**

Lors de l'appel, 33 membres sont présents, 12 sont excusés.

Le quorum est atteint, chaque membre a été convoqué dans le délai prévu. Le Conseil peut donc valablement siéger.

#### 2. **Approbation du PV de la séance du 22 mars 2018**

Une rectification des propos tenus par MM. Bocquet et Zucchello a été apportée en page 9. L'abréviation, en page 11, DISREN a également été corrigée. Ces erreurs ont été corrigées sur l'exemplaire original qui sera signé.

Aucune autre remarque n'étant parvenue au bureau dans les 3 jours qui précèdent la séance du Conseil communal, le procès-verbal peut être soumis au vote sans autre modification.

Au vote le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec une abstention.

#### 3. **Communications du Président du Conseil communal**

Monsieur Bolay félicite Monsieur Geoffrey Geissmann pour la naissance de son fils. Monsieur Geissmann reçoit les applaudissements de l'assistance.

#### 4. Communications municipales

##### Monsieur le Municipal Jean Zucchello

- **Dicastère des EAUX :**

**Perturbations sur le réseau d'eau:** plusieurs perturbations sur notre réseau d'eau sous pression (ESP) ont eu lieu ce dernier mois dans la partie orientale du village (Rte de la Cézille et Rte de Coinsins) conjointement aux travaux routiers en cours sur ces deux accès au village : pourquoi donc ? Le fait de vouloir assainir les capes de vannes de concession se trouvant sur la chaussée ont mis en lumière le mauvais état et mauvais fonctionnement des vannes, donc logiquement la nécessité de remplacer lesdites vannes pendant les travaux routiers. Qui dit remplacer une vanne de concession, dit fermeture courte et partielle du réseau d'eau en amont !

C'est là que la coupure courte et partielle dans cette partie du village s'est avérée impossible grâce aux vannes de réseau existantes : la Municipalité a donc décidé de corriger cette faiblesse du réseau pendant les travaux et d'ajouter deux vannes de réseau à 3 voies, l'une à la Rte de la Cézille et l'autre au Ch. des Corbeaux, pour permettre une coupure partielle par quartier.

**Facturation de l'eau:** comme déjà communiqué par écrit en début d'année et oralement au Conseil communal, la facturation de l'eau et de l'épuration se fera comme par le passé une seule fois par année (sauf exception due à un départ) , mais elle se fera dorénavant en janvier pour la consommation de l'année précédente avec le taux de TVA en vigueur l'année précédente !

**Rappel concernant les sous-compteurs ou compteurs d'arrosage :** effectivement un rappel semble nécessaire. Même si notre règlement en impose le modèle (GWF avec émetteur radio) pour que cette consommation soit dispensée de taxe d'épuration, ce sous-compteur demeure propriété et aux frais de son propriétaire (fourniture et installation). Il en est de même en cas de dysfonctionnement : son remplacement complet demeure à la charge du propriétaire. Petit rappel : il n'y a aucune obligation à l'installation d'un compteur d'arrosage !

- **Dicastère des FINANCES :**

Il est réjouissant pour la Municipalité de pouvoir répéter cette année encore que le bouclage de l'exercice 2017 a été plus que satisfaisant : le Préavis des Comptes 2017, qui est sur le point d'être accepté ce soir par le Conseil communal, le prouve largement. Mais, l'entrée en vigueur en 2019 dans le canton de Vaud de la nouvelle loi sur l'imposition des entreprises (RIE III) va déterminer la politique fiscale communale ces prochaines années : toutes les projections pour notre Commune tendent vers une augmentation marquée du taux d'imposition, conséquence de la nouvelle Péréquation ! Notre détermination se fera clairement sur la base des prévisions de la Péréquation 2019 que nous recevrons en septembre 2018.

- **Chauffage à distance CAD SA :**

*Genolier CÀD SA a entrepris l'assainissement total de la production de chaleur. Les livraisons et les installations d'une part, d'un double système de filtration des particules fines, et d'autre part de deux accumulateurs-tampons ainsi que de deux chaudières de nouvelle génération vont bon train. L'assainissement des deux cheminées existantes s'est également avéré nécessaire et se fait en parallèle des autres travaux. Nous sommes même en avance sur le planning initial de garantir l'approvisionnement du réseau pour la nouvelle saison de chauffe.*

### **Monsieur le Municipal André Darmon**

- **Routes :**

Le marquage se fait actuellement sur les routes de Duillier et de Coinsins. Le dégrappage a eu lieu aujourd'hui sur la route de la Cézille. Les travaux sur ce tronçon seront terminés le 29 juin. Du 27 au 29, la route sera complètement fermée. Des zones de parcage sont prévues de part et d'autre du tronçon.

Le 2 juillet débiteront les travaux à la route de la gare. La route sera ouverte à la descente seulement, la montée se fera par la route de la clinique.

Lors des travaux, des incivilités ont été commises sur route de la Cézille. La police a dû intervenir à plusieurs reprises. Monsieur Darmon invite les conseillers à montrer l'exemple.

### **Monsieur le Municipal Georges Richard**

- **PPA La Clinique ou Plan partiel d'affectation A La Joy**

*Le 22 mars 2018, le Conseil d'Etat a approuvé le PPA de la Clinique de Genolier, PPA qui avait été accepté par le Conseil communal le 1<sup>er</sup> juin 2017.*

*A ce stade, il n'y aura pas de construction avant une année environ. Le développement se fera sur plusieurs années au gré des besoins de La Clinique.*

- **Bois de Chênes – Dernières nouvelles**

*Je me permets de vous rappeler les Journées du Patrimoine des 1<sup>er</sup> et 2 septembre. Même si tous les travaux ne seront pas encore terminés à ce moment-là, tout sera organisé pour assurer la sécurité des participants.*

*Les visites du patrimoine bâti auront lieu le samedi et le dimanche de 10 à 17 heures. Il en sera de même pour celles qui se dérouleront en milieu forestier. Elles seront accompagnées par des « guides » qualifiés en architecture ou environnement.*

*Cette manifestation sera organisée conjointement par la Fondation du Bois de Chênes et la Commune de Genolier. Si vous avez un peu de temps à disposition, vous êtes les*

*bienvenu(e)s comme bénévoles pour compléter le staff de l'organisation, même quelques heures. Merci aux quelques personnes déjà inscrites.*

*Avancement des travaux : tout se déroule selon les priorités, le planning et le budget.*

*Concernant le budget d'investissement, il nous manque encore environ CHF 500'000.-, après avoir reçu une bonne nouvelle du canton nous annonçant un subside conséquent pour la restauration de la ferme-château classée et le potager historique.*

### **Madame la Syndique, Florence Sage**

*Quelques informations concernant le personnel de la Commune :*

*Afin de remplacer Madame Carmen Delederray qui, après 33 ans au service de la collectivité a pris une retraite bien méritée et que je profite de remercier encore une fois pour son dévouement, nous avons engagé Madame Nicole Jufer en qualité de secrétaire adjointe à compter du 1<sup>er</sup> juin.*

*Monsieur Mathieu Tavel termine brillamment son apprentissage d'agent d'exploitation au sein de la voirie de Genolier, afin de poursuivre notre mission d'entreprise formatrice, nous avons recruté un nouvel apprenti, Monsieur Emile Alvares, jeune habitant de Genolier.*

*L'organisation de la Municipalité prévoyant un tournus, dès le 1<sup>er</sup> juillet, la fonction de vice-syndic sera assurée par Monsieur Gérald Girardet.*

*Offre gustative dans la Commune :*

*Dès le 5 juillet et tous les jeudis, Ty Nico, commerçant à Nyon et adepte des marchés, viendra avec son camion frigorifique vendre ses produits de la mer en provenance de Bretagne de 10h30 à 13h00. Il occupera le même emplacement que le camion pizza.*

## **5. Examen du préavis 32/2017**

Relatif à l'adoption d'un addendum au Règlement communal sur la protection des arbres.

Lecture des conclusions du préavis municipal par Madame la Syndique Florence Sage et de celles du rapport de la Commission d'Administration générale, par Madame Cécile Cuénoud qui proposent de l'accepter.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis 32/2017 :

La parole n'étant pas demandée, le Président invite l'assemblée à passer au vote.

**Le préavis 32/2017 est accepté à l'unanimité.**

## 6. Examen du préavis 36/2018

Concernant une demande de crédit de CHF 75'000.- TTC pour les travaux d'entretien et de réhabilitation de l'auberge communale.

Lecture des conclusions du préavis municipal par Madame la Syndique Florence Sage, de celles du rapport de la Commission des finances, par Monsieur Peter Payne et de celles du rapport de la Commission des bâtiments, par Monsieur Piero Fonzo qui proposent de l'accepter.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis 36/2018 :

**Madame Sabine Klein** demande si, comme indiqué dans les coûts des travaux, la hotte de ventilation a d'abord été réparée, puis ensuite remplacée ?

**Monsieur Gérald Girardet** répond que certaines parties ont été réparées et d'autres remplacées.

La parole n'étant plus demandée, le Président invite l'assemblée à passer au vote.

**Le préavis 36/2018 est accepté à l'unanimité.**

## 7. Dépôt et examen du préavis 35/2018

Concernant les comptes 2017

Lecture des conclusions du préavis municipal, par Madame la Syndique Florence Sage et de celles du rapport de la Commission des finances, par Monsieur Peter Payne qui proposent de l'accepter.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis 35/2018 :

**Madame Sabine Klein** demande ce qu'est une réserve DDS.

**Monsieur Jean Zucchello** répond qu'il s'agit de l'abréviation du "droit de superficie".

**Monsieur Walter Baumgartner** remarque que sur le rapport (page 6), il est fait mention d'une diminution du salaire du secrétaire du Conseil communal...

**Monsieur Jean Zucchello** explique que cette diminution ne veut pas dire baisse de salaire. Il s'agit d'une diminution du nombre d'heures effectuées pour réaliser les différents travaux de secrétariat. Ce nombre d'heures varie chaque année.

**Monsieur Walter Baumgartner** demande ce que signifie les "faux habitants".

**Madame Florence Sage** répond que ce sont les diplomates, les fonctionnaires internationaux.

**Monsieur Walter Baumgartner** pose une question concernant le rapport de l'auditeur et informe qu'au Conseil régional, il y a aussi eu discussion au sujet de l'examen d'un rapport succinct des comptes communaux. Il aimerait savoir comment cela se pratique

dans notre Commune et dans la région ; s'il y a parfois un audit complet ou seulement un examen succinct de la comptabilité. Il précise qu'il n'a pas trouvé dans le rapport, un montant se rapportant à un rapport d'audit.

**Monsieur Jean Zucchello** répond que le rapport succinct est d'usage tant qu'il n'y a pas de demande particulière d'un organe, que ce soit la préfecture, le canton ou éventuellement une motion du Conseil. S'il n'y a pas de doute qui pourrait pousser à demander un rapport complet, la Municipalité ne le fait pas. Il rajoute qu'il s'agit aussi d'une question de coût et que toutes les Communes agissent ainsi.

**Monsieur Pascal Colombo** signale que c'est la première fois qu'il entend la terminologie DDS. Il s'agit normalement du DDP.

**Madame Florence Sage** en prend note.

**Monsieur Jean Zucchello** croit pouvoir dire qu'il s'agit là d'une fantaisie communale. Ce sont simplement les 3 premières lettres de "droit de superficie".

**Monsieur Luc Badan** demande si le plan comptable est un plan standard, utilisé par toutes les Communes ou s'il s'agit d'un plan comptable propre à la Commune de Genolier.

**Madame Florence Sage** répond qu'il s'agit d'un plan cantonal. Toutes les rubriques sont préparées. Toutes les Communes fonctionnent de la même manière, avec les mêmes numéros. De ce plan comptable découle aussi le plan d'archivage, etc...

**Monsieur Eric Bocquet** (page 13) a remarqué une augmentation significative des "Personnes Morales" et qu'au niveau des impôts, le montant a plus que doublé. Il demande si cela est dû à une augmentation de sociétés ou s'il y a une explication particulière. Il précise que le montant (CHF 612'687.-) est un record.

**Monsieur Jean Zucchello** répond que la Municipalité reçoit ces chiffres du canton. Ce sont les sociétés qui ont fait de meilleurs résultats, c'est la conjoncture. Il n'y a pas eu de gros mouvements au niveau de la quantité. Ce sont les entreprises elles-mêmes qui ont fait de meilleures affaires.

**Monsieur Eric Bocquet** (page 20, 220.380.1 FDS RES. ENERGIES RENOUV. 400'000.00) désire savoir comment fonctionne ce compte.

**Madame Florence Sage** explique que ce fonds a été créé, car la Municipalité souhaite à terme, mettre en place un système d'encouragement à l'évaluation énergétique des bâtiments. Chaque année, elle fait verser un certain montant dans ce compte qui pour le moment sert à alimenter les quelques petites prises en charge administratives des frais, des personnes qui font des travaux d'assainissement énergétique ou de pose de capteurs solaires ou autres. C'est un fonds pour lequel la Municipalité réfléchit, elle aimerait mettre en place un règlement pour faire un bilan énergétique de la Commune et encourager les propriétaires privés à faire de même sur leurs bâtiments.

**Monsieur Eric Bocquet** demande s'il est lié à ce Règlement communal dont il a été question dans certaines discussions.

**Madame Florence Sage** répond que ce Règlement communal en question, sur les taxes ou sur l'énergie renouvelable (ainsi nommé pour le moment), est bien sûr lié, puisqu'actuellement, les sommes allouées ou prises en charge, proviennent de ce compte. Elle répète que la globalité de ce compte, d'une somme assez conséquente, sert à l'étude d'un bilan énergétique de la Commune et à encourager les personnes privées à aller dans ce sens également. Cette mise en place prend un peu de temps car il n'est pas dit que le canton y participe et qu'il faut être au clair dès le départ. Elle

explique également qu'en ce moment, la Commune a une grande charge de travail avec la réfection des routes. Ce gros projet occupe non seulement M. Darmon, mais la Municipalité également. Il est difficile de tout mener de front, mais ce projet tient à cœur à la Municipalité. Il pourrait aussi, pourquoi pas, prendre en charge des énergies renouvelables pour la Commune ou autres.

**Monsieur Denis Matthey** rebondit sur le point des CHF 400'000.- et félicite la Commune d'avoir créé ce fonds, mais il pense qu'il est effectivement nécessaire de faire un règlement d'utilisation. Il précise aussi que le canton subsidie passablement toutes les mesures des puissances énergétiques. Il rajoute qu'il faudrait, soit faire la même chose que le canton ou soit faire quelque chose de différent. Il pense qu'il est important de savoir si c'est pour les privés ou pour la Commune, afin que chacun puisse connaître l'utilisation de cet argent. Il rajoute encore qu'il y a de quoi faire avec les bâtiments communaux et l'éclairage publique.

**Madame Florence Sage** précise que la Municipalité travaille de manière très active et assidue. Elle évoque le problème connu de la consommation d'énergie des ampoules du village. Celles-ci arrivent en fin de vie et ne sont plus aux normes. Une nouvelle étude doit être faite de manière à garder un éclairage communal de village et non pas un éclairage d'autoroute. Cela prend du temps, car la Municipalité désire garder une certaine jolie animation lumineuse dans le village.

**Madame Patrizia Webb** (Page 23, point 320.352) demande de quoi provient cette augmentation par rapport aux années 2016 et 2017.

**Madame Florence Sage** explique que la forêt coûte. Qu'il faut oublier les belles années où les Communes tiraient un certain rendement financier des forêts. Actuellement plus la forêt est entretenue, plus elle coûte. Elle est par contre, tout le monde en est conscient, un patrimoine important pour les Communes et c'est pour cette raison qu'elle est entretenue. Genolier appartient au groupement de La Colline ; et bien évidemment, plus les employés travaillent, plus ça coûte. Elle précise que la vente de bois rapporte très peu. Elle ne pense pas que ce compte va baisser de manière drastique, malgré les travaux pour tiers effectués. Le groupement La Colline essaie de ne pas remplacer les personnes qui partent à la retraite pour réduire les frais, car ce sont les frais de personnel qui coûtent le plus, à part les machines.

**Monsieur André Darmon** donne une précision sur ce chiffre en particulier. Il explique que l'hiver dernier est arrivé assez tôt. Le forestier avait effectué un travail conséquent d'abattage d'arbres. Il les avait empilés mais le transport n'avait pas pu avoir lieu, vu l'arrivée de la neige. Il y a donc dans le bilan, le coût mais pas la vente.

**Monsieur Peter Zaugg** (page 56, point 9123.5 et .6) a remarqué la mention "concours immeuble route de la gare" ainsi que "Etude immeuble route de la gare". Il demande s'il est normal que ces montants restent actifs.

**Monsieur Jean Zucchello** répond que c'est un peu au bon vouloir de la Municipalité de les amortir ou pas. Il rajoute qu'ils ne pensent pas forcément toujours, en fin d'année, à nettoyer ces objets vieillissants ou vieux, qui sont encore à l'actif de la Commune pour rien. Il trouve la remarque pertinente et en prend note.

**Monsieur Denis Matthey** (page 56, point 9123.8) sous la Chèvrerie, remarque qu'un amortissement de 486'600.- a été fait.

**Monsieur Jean Zucchello** explique qu'il s'agit d'une vente. C'est l'objet qui a été vendu l'année dernière. Il rajoute que la sentence arbitrale les a obligés à investir 3'690'000.- et

l'année passée, un objet a été vendu pour CHF 486'600.-. Cela correspond à un amortissement de la dette.

**Monsieur Denis Matthey** demande s'il s'agit bien du prix de vente obtenu, et non pas d'un amortissement fait sur des actifs ?

**Monsieur Jean Zucchello** répond qu'il s'agit du prix de vente obtenu.

**Monsieur Samuel Schmid** (page 59) 1) aimerait une explication au sujet du montant de 10'139'397.09 de fonds de réserve. Il demande s'il y a une revue annuelle de tous ces comptes et si ces provisions sont encore utiles et ont lieu d'exister. 2) Sous "travaux futurs", il aimerait savoir en quoi consiste le montant de 947'222.06.

**Monsieur Jean Zucchello** répond qu'il s'agit de la déchetterie, la Caisserie. Il rajoute que les autres fonds sont alimentés chaque année par nécessité du préavis, ce sont les bâtiments communaux, le tourisme... il indique que la Commune est obligée de mettre 7,5% des produits du tourisme dans ce fonds.

**Monsieur Samuel Schmid** demande une explication sur le fonds de réserve des points 9282.1 à .17.

**Monsieur Jean Zucchello** explique que chaque fois qu'un objet est amorti, les montants sont prélevés à cet endroit. En fin d'année dernière, la Municipalité avait décidé d'amortir complètement la déchetterie. Le montant a donc été prélevé dans ce fonds qui avait été prévu dans le préavis. Chaque préavis mentionne un de ces fonds pour l'amortissement des travaux ou les investissements. Il donne également une explication sur le fonds de réserve de la PC communale et explique qu'il s'agit d'un objet plutôt ancien dont on ne connaît pas trop son avenir. Des locaux sont attribués à la PC communale et cet argent est toujours plus ou moins bloqué dans la comptabilité communale pour une éventuelle extension, mais pour le moment, personne ne le demande.

**Monsieur Denis Matthey** (page 58) les engagements hors bilan. Il pensait que la Commune avait des engagements et garanties données à d'autres associations en plus du CàD et AISGE. Il demande si la liste est complète.

**Monsieur Jean Zucchello** croit se souvenir que les deux engagements que la Commune avait dans Télé Dôle SA ont été supprimés et ont été remis au Conseil régional, ce qui a autorisé la Municipalité, à fin 2017, de les retirer de ses engagements communaux. Cela signifie que la Commune n'est plus responsable du fonctionnement de Télé Dôle SA, qui a d'ailleurs été revendu. En ce qui concerne la SAPAN, il s'agit là typiquement d'une société dans laquelle la Commune n'a que les actions. Une action n'est pas un engagement hors bilan. Au sujet de l'ACP (hangar à copaux), la Commune avait donné CHF 100'000.- pour la création de cette association intercommunale. Il n'y a pas d'autres engagements que ceux qui avaient été décidés au Conseil communal. D'autres par contre vont venir puisque la loi peut changer. Il faudra donc mettre à cet endroit, en 2018, nos engagements vis-à-vis des dettes des associations comme l'ACP par exemple ou comme l'APEC qui va engager des fonds importants pour la nouvelle station d'épuration. Pour le moment nous n'avons effectivement que ces deux engagements.

**Monsieur Denis Matthey** soulève que dès qu'il y a des problèmes dans ces associations, ces SA intercommunales, il peut très vite y avoir de mauvaises surprises. Il trouve judicieux de s'assurer, en tant que Conseiller communal, que l'analyse est complète car 5Mio d'engagement, c'est beaucoup. Comme cela a été précisé tout à l'heure, il y aura un engagement sur les dettes de ces associations. Si elles viennent à

ne plus pouvoir payer la dette, elles se retourneront vers les Communes qui ont prêté à ces associations.

**Monsieur Jean Zucchello** est d'accord.

La parole n'étant plus demandée, le Président invite l'assemblée à passer au vote.

**Le préavis 35/2018 est accepté à l'unanimité.**

#### **8. Dépôt et examen du préavis 37/2018**

concernant le rapport de gestion de la Municipalité, pour l'année 2017.

**Madame Florence Sage** déclare : La Municipalité exprime ses remerciements tant au Conseil communal et à son bureau qu'à tout le personnel communal pour l'engagement sans réserve en faveur de notre Commune.

Lecture des conclusions du préavis municipal par Madame la Syndique, Florence Sage, et de celles du rapport de Gestion, par Monsieur Geoffrey Geissmann, qui tous deux proposent de l'accepter.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis 37/2018 :

**Monsieur Georges Sublet** (page 11, point 1.12) remarque que la Municipalité a fait appel à un avocat pour un abornement et un mur de soutènement. Il indique que normalement on fait appel à un géomètre officiel.

**Madame Florence Sage** répond que la Municipalité a bien sûr fait appel à un géomètre officiel, mais lorsque la partie adverse prend un avocat, il est d'usage de se défendre. Elle précise que l'affaire est encore en cours et qu'elle est mentionnée sur le rapport de gestion car elle a débuté en 2017 et qu'il est obligatoire de mentionner les affaires litigieuses en cours.

**Monsieur Denis Matthey** aimerait obtenir des informations de la Commission de gestion au sujet du premier paragraphe du point II, page 2 de leur rapport. De quoi veut-elle nous informer, quel est le problème ?

**Monsieur Geoffrey Geissmann** explique que lors de leur séance avec la Municipalité, plusieurs questions relatives au rapport de gestion ont été posées sans obtenir les réponses souhaitées du fait que, selon la Municipalité, l'alinéa de l'art. 49 du règlement du Conseil communal de Genolier qui stipule que la commission « est chargée de s'assurer du bon fonctionnement de l'administration communale » ne peut être appliqué. La Commission a consulté le site de l'état de Vaud afin d'obtenir des renseignements. Le site mentionne les dispositions que le Conseil de surveillance, que ce soit finance ou gestion, doit suivre pour effectuer son travail. Il se pose donc la question de cet alinéa du règlement du conseil communal de Genolier qui ne peut être appliqué et le Préfet va devoir être sollicité à ce sujet.

**Monsieur Denis Matthey** précise que le règlement a été accepté par le canton, c'est l'article de la loi sur les Communes qui s'applique à 100%. D'après lui, la commission de gestion à toute la transparence qu'elle doit avoir avec comme corollaire, si elle dévoile des choses délicates, elle peut être poursuivie pour transfert d'informations inadéquates, comme les membres députés du Grand Conseil. Il y a donc des garde-fous. La nouvelle loi sur les Communes et le Conseil communal élargit les pouvoirs de la Commission de gestion.

**Madame Florence Sage** ajoute qu'il est aussi fait mention dans cet article de prérogatives strictement municipales et d'autres qui sont de l'ordre du Conseil communal.

Il y a aussi des garde-fous qui disent que la Commission de gestion se penche sur l'année écoulée, ce qui signifie que les sujets se passant en 2018, qui se sont déroulés en 2013 n'ont plus lieu d'être examinés puisque décharge a été donnée.

**Monsieur Nicolas Bolay** indique que l'information a été recherchée auprès du préfet qui a bien précisé que la Commission de gestion doit s'occuper uniquement de ce qui est compétence du Conseil communal. Les compétences de la Municipalité restent compétences de la Municipalité. Il y a donc deux parties et la Commission de gestion ne s'occupe que de la partie du Conseil communal.

**Monsieur Denis Matthey** ne partage pas cette idée. Il ne partage pas non plus l'énoncé du point 3, page 1. Il constate que des services effectués par la Commune ne sont pas facturés au CàD. Il relève que le CàD est une SA, une entité juridique, donc toute activité faite, même par la Commune, devrait faire l'objet d'un mandat. On ne sait pas quelles activités sont concernées et il constate que le CàD a 36 bâtiments, dont 30 pour les privés. Il aimerait que les activités et les services fournis à CàD, par la Commune, soient clairs et transparents.

**Monsieur Jean Zucchello** explique qu'il a été clairement dit que le CàD payait un forfait pour toutes les prestations communales, que ce soit pour la secrétaire, le municipal ou les employés de la voirie qui effectuent certaines tâches, notamment l'évacuation des cendres entre la chaudière et le container. Ce forfait a été établi en 2003. L'idée était de ne pas charger le CàD d'une administration, de charges sociales, et de salaires. Elle n'a jamais eu et n'a pas l'intention de gérer des salaires. Cela se fait sous forme de prestations forfaitaires. La gratuité n'est donc pas établie. Le CàD paie une location pour ses locaux qui abritent la chaufferie à mazout, qui se situe au sous-sol du Montant. Ce loyer va augmenter puisqu'il y aura un nouveau local pour les filtres, construit par la Commune. Ces montants ne sont peut-être pas mirobolants mais ils correspondent quand même à quelque chose. Il est toujours possible de discuter de ce genre de forfait puisqu'ils sont à bien plaisir pour une société qui appartient à la Commune.

**Monsieur Luc Badan** rappelle que le CàD appartient à la Commune. Les municipaux travaillent pour une Société Anonyme qui appartient à la Commune. Tout cela fait partie de la même famille, même s'il y a des clients privés.

**Monsieur Jean Zucchello** rajoute un élément : il a été fait mention de 36 consommateurs : 30 privés et 6 publics. Cela correspond à peu près à la réalité. Il précise aussi qu'au niveau de la puissance délivrée, c'est plus de 60% pour la Commune et l'AISGE. C'est ce qu'on pourrait appeler : la communauté.

**Monsieur Walter Baumgartner** (page 12 du préavis), demande si la Commune a déjà étudié le nombre de parcelles à bâtir sur lesquelles on ne pourra plus construire à cause de la LAT ?

**Monsieur Georges Richard** indique que le dossier vient de ressortir du tiroir après 5-6 ans. La Municipalité va voir ce qu'il y a à faire par rapport aux nouvelles lois. Il semble qu'à ce stade, il ne devrait pas y avoir trop de soucis. Il ne peut en dire plus pour le moment car le dossier vient d'être repris.

**Monsieur Eric Bocquet** intervient au sujet de la sécurité informatique. Il dit avoir souvent vu des choses fausses concernant l'informatique, comme le fait de mettre sur le cloud, permettait ensuite de faire de la gestion de documents ou autre. Il explique qu'il n'y a pas de lien entre la gestion de documents et le fait de travailler sur le cloud. Il propose son aide, si la Municipalité en avait besoin.

**Monsieur Jean Zucchello** répond que les deux domaines n'ont pas été mélangés. L'informatique a été mis sur le cloud et la décision pour la gestion des documents n'a pas encore été prise. Les deux choses ont été splittées en deux étapes. La première étape

était celle du cloud, pour des raisons de compteurs, de serveur obsolète, qu'il aurait fallu changer et qui aurait coûté des dizaines de milliers de francs. Pour la deuxième étape, la gestion de documents, il n'y a pas encore eu d'investissement dans un système quelconque. Cela avait été prévu dans le budget précédent, mais finalement rien n'a encore été fait dans ce domaine.

**Madame Sabine Klein** (page 4 du rapport de la Commission de gestion) remarque que presque tous les loyers ont baissé mais que les charges de Rytz ont augmenté. Elle demande Pourquoi ?

**Madame Florence Sage** explique que les taux d'intérêt ont baissé et que chaque fois que des personnes arrivent à échéance de bail, elles demandent des baisses de loyer. Il y a eu quelques déménagements avec des vacances dans certains appartements. Elle rajoute que lorsqu'il y a des déménagements, il y a souvent les travaux à effectuer, comme de la peinture, changer ou réviser certains appareils ménagers et que tout cela engendre des charges pour la Commune.

**Monsieur Walter Baumgartner** (page 28 du préavis 37) se reporte à l'énumération des associations avec les représentants et les membres du Conseil. Au niveau du Conseil régional, dans la case des membres, il manque des noms. La correction a été apportée sous le point 9.2. Il demande de rajouter les noms de W. Baumgartner et Ch. Pidoux.

**Madame Florence Sage** s'excuse pour ce manquement.

**Monsieur Luc Badan** (page 4 du rapport de la Commission de gestion), La Chèvrerie. Il demande un petit état des lieux au sujet de La Chèvrerie, suite à l'alerte qui a été transmise, de ne pas trop tarder à procéder à la vente des parcelles.

**Monsieur Gérald Girardet** explique que quatre chalets ont déjà été vendus. Un prochain va être signé définitivement sous peu et ça avance. La Municipalité ne veut pas se précipiter et vendre à n'importe quel prix. Il faut au moins couvrir les charges qui ont été décidées par le Tribunal. Le prix du terrain varie. Ces temps-ci, il va plutôt vers le bas. Il rajoute que pour l'instant, les seules charges sont les assurances ECA et les entretiens courants des terrains. Les chalets ne sont pas entretenus par la Commune. Certains sont de petites ruines mais le Tribunal a quand même sommé de payer à des prix qui ne pouvaient être refusés par les vendeurs. Il y a également une enquête en cours, pour un projet de construction, mais pour l'instant rien n'est encore définitif. Les parcelles avec construction peuvent rester telles quelles. Les bâtiments peuvent rester, il peuvent même être rénovés ou reconstruits. Les intérêts sont encore là pour l'achat de ces parcelles.

La parole n'étant plus demandée, le Président invite l'assemblée à passer au vote.

**Le préavis 37/2018 est accepté à l'unanimité.**

## **9. Dépôt et examen du préavis 38/2018**

concernant une demande de crédit de CHF 55'000.- TTC, pour la rénovation et l'adaptation des cheminées de la chaufferie du Genolier CàD SA.

Lecture des conclusions du préavis municipal par Madame la Syndique, Florence Sage, de celles de la Commission des finances, par Monsieur Peter Payne et de celles de la Commission des bâtiments, par Monsieur Piero Fonzo, qui proposent de l'accepter.

Récusations : Messieurs Luc Badan, Thierry Staeger et David Vez, ayant des intérêts ou représentations dans le CàD, se récuse spontanément.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis 38/2018 :

**Monsieur Denis Matthey** évoque la précédente discussion et revient sur l'entretien et le remplacement des cheminées, suite aux nouvelles normes OPair. Il trouve qu'il s'agit là typiquement d'un investissement que la SA doit assurer et qui fait partie de ses actifs, de ses activités. Il ne voit pas pourquoi la Commune qui subventionne pour 55'000.-, le CàD, (qu'il trouve très bien d'ailleurs), prend en charge cette dépense qui devrait être payée par le Conseil d'Administration, d'autant plus qu'il n'y a pas que des bâtiments communaux, mais également des privés, connectés sur le CàD. Il relève que la Commune ne peut pas utiliser l'argent du citoyen et des impôts pour du chauffage à des privés. Il a de la peine à comprendre cette motivation qu'il trouve certes louable, mais économiquement et juridiquement, pas correcte. Il trouve qu'il y a là une inégalité de traitement entre le citoyen qui fait son propre investissement pour son chauffage et celui qui est connecté au CàD et pense que le CàD doit assurer ses risques et ses avantages. Il invite à refuser ce préavis parce que la Commune paye ces frais de mise en conformité des cheminées.

**Monsieur Jean Zucchello** apporte un élément et explique que dans un premier temps, il n'était pas prévu de faire quoi que ce soit à ces cheminées, mais l'analyse de l'état des conduits (construits à l'époque par la Commune lorsque la chaufferie était à mazout et chauffait tous les bâtiments communaux appartenant à la Commune) a démontré qu'ils étaient dans un état déplorable et que l'un d'entre eux était en plus sous-dimensionné. La question suivante s'est posée : qui paye quoi ? La poire a été coupée en deux, dans le sens où le conduit que le fumiste va faire de manière horizontale, jusqu'à l'entrée de la cheminée sera pris en charge par le CàD et la cheminée elle-même, par la Commune, qui a estimé qu'elle faisait partie intégrante du bâtiment de la salle communale, que c'était un objet : bâtiment communal, intégrité communale, investissement communal. Voilà la raison de cette décision d'entrer en matière dans cet investissement extraordinaire qui n'était pas prévu.

**Monsieur Denis Matthey** rappelle que toutes les sociétés CàD ont dû changer les cheminées et ne voit pas pourquoi Genolier subventionnerait.

**Madame Florence Sage** indique que les filtres, nécessaires pour répondre aux nouvelles normes OPair ne se trouvent pas dans les cheminées mais dans un local à part. La Municipalité avait prévu de refaire ces cheminées en même temps que la réfection du toit du Gossan. Il s'est avéré que l'intérieur des conduits à l'intérieur des cheminées nécessitaient d'être refaits. Elle rappelle que le bâtiment du Gossan date de 1976.

**Monsieur Denis Matthey** pense que ça fait partie de l'installation du CàD, puisqu'initialement la Commune a fait un chauffage à distance avec des cheminées.

**Madame Florence Sage** répond négativement et rappelle que les cheminées étaient déjà existantes pour le chauffage à mazout et qu'elles n'ont absolument pas été modifiées pour le chauffage à distance. Elles ont juste été utilisées pour les conduits, dont parlait M. Zucchello, qui viennent du CàD et qui sont payés par le CàD. La Commune a estimé, que les cheminées, déjà existantes, sur le toit, appartenaient au bâtiment du Gossan.

**Monsieur Peter Zaugg** demande si l'entretien et le ramonage sont à la charge du CàD ?

**Madame Florence Sage** répond affirmativement.

La parole n'étant plus demandée, le Président invite l'assemblée à passer au vote.

**Le préavis 38/2018 est accepté** par 23 voix, 3 récusations, 3 refus et 4 abstentions.

**10. Dépôt et examen du préavis 39/2018**

relatif à une demande de modification des statuts de l'AISGE

Lecture des conclusions du préavis municipal par Madame la Syndique, Florence Sage, et de celles de la Commission d'administration générale, par Madame Cécile Cuénoud, qui proposent de l'accepter.

**Monsieur Walter Baumgartner** demande si le plafond d'endettement de 68Mio va rester après les éventuelles constructions à Arzier ou s'il va bouger ?

**Madame Florence Sage** explique que ce plafond d'endettement comprend toutes les dépenses qui pourraient être faites jusqu'à la fin de la législature et au-delà même, puisque la construction de l'école d'Arzier ne se passe pas aujourd'hui mais qu'elle va probablement s'étendre jusqu'en 2021. Il s'agit donc d'une vision à long terme de plafond d'endettement. La marge a été calculée assez large pour éviter de devoir le modifier régulièrement, car à chaque modification, il doit repasser à l'AISGE et dans toutes les Communes.

**Madame Sabine Klein** rappelle que pour ce préavis, une Commission ad hoc avait été créée pour traiter le sujet. Elle demande s'il est vraiment nécessaire qu'une autre commission soit mise en place pour traiter encore une fois ce sujet et demande également si la commission ad hoc n'aurait pas pu faire le rapport.

**Madame Florence Sage** répond que malheureusement non, c'est une question de procédure. Elle explique que lorsqu'il y a une modification de statuts d'une association, la marche à suivre est définie par la loi sur les Communes, à savoir que : la décision de faire une proposition de modification de statuts est prise dans le Comité de direction de l'association. Cette proposition est discutée au niveau du Comité de direction, puis soumise pour approbation aux Municipalités des Communes qui composent cette association. Ces Municipalités doivent obligatoirement demander la création d'une commission ad hoc qui fait des remarques à la Municipalité qui elle-même les transmet au Comité de direction de l'association qui ensuite les accepte ou pas. Elle les soumet ensuite au vote du Comité intercommunal de l'association et ensuite, c'est un retour dans les Communes où (comme on l'a fait pour le Conseil régional, par exemple) finalement, c'est la Commission d'administration générale qui soumet les statuts à l'approbation du Conseil communal des Communes qui ne peuvent finalement qu'accepter ou refuser.

**Monsieur Raphaël Macheret** aimerait quelques informations au sujet de la construction du collège d'Arzier-Le Muids. Il demande si le Conseil va recevoir un préavis par rapport à l'investissement et si cela se fait sans l'avis du Conseil, combien ça coûterait à la Commune. Il demande également si une réestimation du point d'impôt est nécessaire pour cet investissement.

**Madame Florence Sage** explique que la construction n'a rien à voir avec l'adoption des statuts. Ce sont deux choses totalement distinctes. Elle confirme qu'évidemment cela va représenter des charges financières que les Communes devront supporter, comme cela avait déjà évoqué lors d'un précédent conseil. Mais il n'y a pas de choix, les enfants doivent être scolarisés. Elle pense que les membres du Conseil intercommunal vont faire un rapport à ce sujet, ils ont tous les chiffres, et c'est volontiers qu'ils les donneront ultérieurement. Elle précise encore que c'est sans autres qu'ils donneront réponse.

La parole n'étant plus demandée, le Président invite l'assemblée à passer au vote.

**Le préavis 39/2018 est accepté** par 30 voix et 3 abstentions.

**11. Élection à la Présidence du Conseil communal**

Monsieur le Président, Nicolas Bolay informe qu'il se représente et appelle à d'éventuelles autres candidatures pour ce poste, mais aucun candidat ne se présente.

**Est élu tacitement Présidente du Conseil communal :**

**- Monsieur Nicolas Bolay**

Monsieur Nicolas Bolay remercie l'assemblée pour sa confiance et est heureux de pouvoir progresser et s'améliorer encore.

**12. Élection à la Vice-Présidence au bulletin secret**

Monsieur le Président, Nicolas Bolay, informe que la titulaire actuelle, Madame Evelyne Roth, se représente.

Il appelle à d'éventuelles autres candidatures pour ce poste, mais aucun candidat ne se présente.

**Est élue tacitement Vice-présidente du Conseil communal :**

**- Madame Evelyne ROTH**

**13. Élection de 5 membres de la Commission des finances au bulletin secret**

Monsieur Peter Payne informe que les cinq titulaires actuels souhaitent se représenter. Il appelle à d'éventuelles autres candidatures pour ce poste, mais aucun candidat ne se présente. Le nombre de candidats proposé étant égal au nombre de postes à pourvoir :

**Sont élus tacitement :**

- Madame Myriam BEDAT**
- Monsieur Pascal COLOMBO**
- Monsieur Peter PAYNE**
- Monsieur Frédéric VON DER WEID**
- Monsieur Adrian VON WYL**

**14. Élection de 5 membres de la Commission de gestion au bulletin secret**

Monsieur Geoffrey Geissmann informe que deux membres de la Commission désirent se retirer. Il s'agit de Mesdames Marie Patrik et Patrizia Webb.

Il appelle à d'autres candidatures pour reprendre les deux postes à pourvoir.

Est proposé Monsieur Denis Matthey qui est très honoré; mais comme il a terminé sa fonction de président, il y a une année seulement, il veut bien accepter ce poste seulement si personne d'autre ne se présente. Monsieur David Vez se propose avec plaisir à ce poste. Après une courte pause, Monsieur Claude Alby propose sa candidature.

**Sont élus tacitement :**

- **Monsieur Geoffrey GEISSMANN**
- **Monsieur Raphaël MACHERET**
- **Monsieur Bernhard MAEDER**
- **Monsieur David VEZ**
- **Monsieur Claude ALBY**

**15. Élection de 2 scrutateurs au scrutin de liste**

Monsieur le Président Nicolas Bolay informe que les titulaires actuelles, Madame Malt Meylan et Monsieur Samuel Schmid se représentent. Il appelle à d'éventuelles autres candidatures pour ce poste, mais aucun candidat ne se présente.

Le nombre de candidats proposés étant égal au nombre de postes à pourvoir :

**Sont élus tacitement :**

- **Madame Malt MEYLAN**
- **Monsieur Samuel SCHMID**

**16. Élection de 2 scrutateurs suppléants au scrutin de liste**

Monsieur le Président, Nicolas Bolay, informe que les titulaires actuelles, Madame Sabine Klein et Monsieur Daniel Tissot se représentent. Il appelle à d'éventuelles autres candidatures pour ce poste, mais aucun candidat ne se présente.

Le nombre de candidats proposés étant égal au nombre de postes à pourvoir :

**Sont élus tacitement :**

- **Madame Sabine KLEIN**
- **Monsieur Daniel TISSOT**

**17. Rapport des représentants du Conseil communal dans les associations et sociétés**

Le Président invite les délégués à présenter leurs compte-rendu pour informer le Conseil sur la marche, les activités et les décisions des associations et sociétés où le Conseil communal est représenté.

Il donne la parole aux différents délégués :

**Monsieur Walter Baumgartner, délégué auprès du Conseil régional** informe que le Conseil régional s'est réuni le 14 juin avec une réélection des organes du bureau et des Commissions. Les comptes 2017 ont été approuvés. Il indique que les comptes de fonctionnement du Conseil régional, sont à peu près le 50% des comptes de la Commune, soit environ 7Mio. Il y a également eu un rapport sur le postulat, pour demander la mise sur pied de démarches participatives régionales concernant le pôle Nature qu'est la Givrine. Le Conseil régional va devoir déterminer de quelle manière il va prendre en compte ce postulat. Il aimerait éventuellement faire participer les citoyens de la région et même de la région étendue jusqu'au Grand Genève, pour savoir de quelle manière animer au mieux cette région. Le Conseil communal de Prangins a déposé une

motion pour sortir du Conseil Régional. Il y aura bientôt de nouvelles propositions de changements de statuts du Conseil régional, et la suite du DISREN 2019-2024. Ce sujet préoccupe actuellement le CODIR du Conseil régional. Des nouvelles suivront certainement, d'ici l'automne.

**Monsieur Georges Sublet**, délégué auprès de l'**APEC (Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Commune de Gland)** informe que la dernière assemblée a eu lieu le 24 mai et qu'il s'agissait d'une assemblée statutaire. Les comptes 2017 ont été approuvés. Il rappelle que la station a déjà un certain âge et qu'il a fallu voter un crédit pour renouveler un groupe chaleur force. Il explique qu'il s'agit d'un moteur qui tourne avec les gaz d'épuration et qui produit de l'électricité. Il tourne 35'000 heures par année, soit pratiquement 24h/24h, 360 jours par année. Il poursuit en expliquant que de nouveaux crédits ont été votés, pour l'amélioration du désodorisateur, car des voisins se plaignent des mauvaises odeurs. Il rajoute également que la station doit vivre jusqu'en 2025 et que ces frais sont nécessaires. Concernant la nouvelle station d'épuration qui se trouvera à Gland, il indique qu'il y a évidemment des oppositions, même des Communes avoisinantes et qu'une Commission a été organisée. Il précise qu'il est le représentant pour les Communes de Genolier, Coinsins et Duillier.

**Monsieur Luc Badan**, délégué auprès du Conseil d'administration de **Genolier CàD SA (chauffage à distance)** indique que les travaux pour le changement des filtres et des cheminées, sont en train de se finaliser. Ils devraient se terminer d'ici mi à fin-août, pour pouvoir redonner de l'énergie dans les bâtiments communaux et les bâtiments reliés au système, en cas de besoin. Les comptes vont bien. Il explique également avoir visité un CàD à Estavayer qui était très impressionnant par sa taille et sa puissance.

**Madame Myriam Bedat**, déléguée auprès de l'**AISGE (Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs)** indique que la dernière séance a eu lieu le 20 juin. Deux points ont été discutés. Le premier était une réponse à la motion relative à l'intention d'achat du complexe scolaire 5P 8P à Le Muids et qui correspond aux besoins scolaires des Communes membres de l'AISGE. Cette réponse à été acceptée à l'unanimité. Le deuxième point concernait l'acceptation du préavis sur les 35Mio (31Mio pour les bâtiments et 4Mio pour le mobilier). Elle explique qu'après plusieurs discussions et compléments d'informations, il a aussi été accepté avec 17 voix pour et 2 contre. Il a également été demandé de pouvoir amortir sur 50 ans, et non pas sur 30 ans, comme cela se fait habituellement dans les Communes.

**Madame Florence Sage** précise que la Municipalité va faire la demande au Conseil d'état. La loi sur les Communes oblige à amortir sur 30 ans. Au vu de la demande de la Commission des finances, la Municipalité s'est engagée à faire la demande au Conseil d'état, qui aura le dernier mot.

**Madame Myriam Bedat** enchaîne en disant qu'en cas d'acceptation, cela va changer les coûts qui se répercuteront sur nos Communes.

## 18. Divers et propositions individuelles

**Monsieur Bertrand Favre** fait part de quelques remarques personnelles. Il a l'impression qu'il y a un problème de communication entre les autorités et la population. Il mentionne un objet important traité par une directive, en faveur d'un soutien administratif au profit du dossier concernant l'efficacité énergétique. Il constate que le Conseil est au

courant, parce que le sujet est discuté, mais il croit savoir que le grand public n'a pas connaissance de l'existence de ces directives. Il demande s'il était possible d'améliorer la communication, peut-être par le truchement du feuillet communal, pour qu'à chaque nouvelle directive, les citoyens soient informés. Il pense qu'il faudrait aussi publier les informations très officielles, comme par exemple, la possibilité d'avoir un soutien pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Il indique qu'il a pu voir les courriers de la Commune, reçus par les citoyens à ce sujet et trouve que c'est un peu succinct ; il n'y a pas d'explications et il estime qu'il faudrait un peu plus de délicatesse vis-à-vis du citoyen qui s'inquiète d'un certain nombre de choses.

**Madame Florence Sage** rappelle que la Municipalité a communiqué à plusieurs reprises par le biais du bulletin d'information communale, de l'existence de cette directive, indiquant que la Commune ne faisait pas payer les frais administratifs. Comme toutes les directives et tous les règlements, ils sont à disposition sur le site de la Commune. Quand ceux-ci sortent, ils sont communiqués par le biais du bulletin d'information communal. Elle admet que dans les courriers adressés aux citoyens, la Municipalité se borne généralement à rappeler les articles appliqués. Elle prend note et indique qu'elle va essayer d'améliorer la situation.

**Monsieur Georges Richard** qui s'occupe du Genolier info informe que cette directive est déjà parue deux ou trois fois.

**Monsieur Eric Bocquet** explique que ce qui a été relevé, par le citoyen, c'est que la directive démarre de manière très large et elle s'étiole au fur et à mesure. Finalement, il ne reste que quelques domaines potentiels de couverture. Ce que le citoyen ne trouvait pas normal, c'est que d'un côté il reçoive des fonds du canton pour cet investissement et que de l'autre côté, lorsqu'il tombe sur cette directive il constate qu'elle est très restrictive. Il estime qu'il serait intéressant de déterminer les champs, de manière à avoir dès le départ, soit une directive restrictive, en déterminant ce qui est couvert ou pas ou soit une directive plus large. Les domaines concernés n'étaient pas dans la directive, par contre, la manière dont la directive était rédigée, donnait l'impression que ces domaines étaient couverts.

**Madame Florence Sage** rappelle que c'est un peu le but d'un règlement ou d'une directive. Le titre est large et ensuite, les objets pris en compte sont déterminés. Comme par exemple, la loi sur la circulation routière. Elle couvre tous les domaines et puis, petit à petit, ça descend en entonnoir. Le but de cette directive était de dire que la Municipalité avait pris la décision de subventionner ces articles, sachant que d'autres étaient effectivement pris par les normes cantonales. Elle rajoute qu'il s'agit là d'un choix de la Municipalité, en attendant de mettre en place cette application ou ce règlement peut-être plus large par rapport au bilan énergétique des bâtiments dont on a parlé précédemment. Elle rajoute qu'effectivement, ça fera probablement l'objet, compte tenu du fonds que vous connaissez, d'une application plus large en matière énergétique.

**Monsieur Eric Bocquet** explique que le fait de partir large et de réduire l'avait également surpris. Mais le plus surprenant encore était de partir large et d'indiquer comme premier élément la smart flower. Il se demande sur quels critères les éléments ont été produits. Il rajoute que du point de vue énergétique, il semble que le premier élément à citer lorsqu'on réduit les éléments énergétiques, ce n'est sans doute pas la smart flower. Finalement, il trouve que ce n'est pas seulement le fait de réduire, c'est le fait d'avoir une couverture qui donne l'impression d'être un peu aléatoire.

**Madame Florence Sage** dit qu'elle n'est pas aléatoire. Elle rajoute que la smart flower, appréciée ou pas, est vraiment considérée comme production d'énergie et que ce sont les sujets que la Municipalité a ciblés dans sa directive.

**Monsieur Glenn Geissmann** constate qu'il y a régulièrement des préavis qui concernent le CàD dont la Commune est propriétaire. Il demande s'il était possible de présenter une fois cette société, en chiffres, l'historique, sa mission, sa vision...

**Madame Florence Sage** répond qu'il y a des délégués au Conseil communal qui font partie du CàD et qui sont au courant de tout l'historique.

**Monsieur Georges Richard** complète en indiquant que dans le préavis du mois de décembre (il n'est pas sûr), il y avait tout l'historique de CàD SA, depuis sa création.

**Madame Myriam Bedat** constate qu'au carrefour de Mimorey, seuls des stops ont été instaurés qui selon elle, ne servent à rien. Elle trouve que ce carrefour reste très dangereux malgré cette modification.

**Monsieur Georges Richard** rappelle qu'une étude a été faite suite à l'accident survenu il y a quelques années, mais qui n'avait rien à voir avec le carrefour lui-même. C'était une faute des conducteurs. Cela a déclenché un besoin. Les Communes ont voulu faire une étude. Cette étude était accompagnée par le Conseil régional, le service des routes, l'entreprise de bus etc... Il y a eu plusieurs propositions, avec un giratoire, des déviations, des changements de priorités etc... Par rapport à ses priorités financières, le service des routes a décrété qu'il ne s'agissait pas d'un carrefour dangereux. Dans un premier temps, la priorité à moindre coût, a été de mettre un stop et un miroir, pour les bus. Il rajoute que pour l'instant rien d'autre n'est envisagé.

**Le Président** lève officiellement la séance, les jetons de présence peuvent être distribués, il est 22 h 09.

Le Président

La secrétaire



Nicolas Bolay



Laurence Werlen

Adopté le